

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 038-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.111

Déposée le: 27.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) (porte-parole)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Kohli (Bern, PBD)
Müller (Bern, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Cession des actions du canton dans le capital de la BCBE

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de vendre les actions que possède le canton de Berne dans le capital de la Banque cantonale bernoise (BCBE) ;
2. d'investir le produit de la transaction dans un fonds de la formation et de la recherche.

Développement :

Le secteur bancaire fonctionne sans que l'Etat ait besoin d'intervenir. La garantie accordée par le canton à la BCBE est maintenant échue et rien ne s'oppose plus à la cession des actions du canton dans le capital de la banque.

Le canton fait par ailleurs face à une forte concurrence dans le domaine de la formation, tertiaire surtout, et de la recherche (Université, BFH, instituts fédéraux de recherche). Les investisse-

ments dans la formation et la recherche et notamment la recherche appliquée profitent au site économique et au cadre de vie bernois. Il est sensé, pour le canton de Berne, de se désengager du secteur bancaire et d'investir plutôt dans les secteurs porteurs de la formation et de la recherche, au bénéfice des générations futures.

Les projets dont le financement doit être assuré ne manquent pas (campus de la BFH, Innocampus de Bienne, sitem-Insel Bern, lycée technique de Berthoud, Tec Lab de Berthoud, etc.).